

**LA FRANÇAISE DES PLACEMENTS**

173, Boulevard Haussmann

75008 PARIS

**MEDI AUDACE**

Fonds Commun de Placement

PROSPECTUS SIMPLIFIE

Présentation succincte

**Code ISIN :** FR0010171736

**Dénomination :** MEDI AUDACE

**Forme juridique:** Fonds commun de placement, de droit français

**OPCVM nourricier de :** LFP TREND PREVENTION

**Société de gestion:** LA FRANÇAISE DES PLACEMENTS

**Déléataires :**

**Gestionnaire comptable par délégation :** BNP PARIBAS FUND SERVICES FRANCE

**Durée d'existence prévue:** Cet OPCVM a été *initialement* créé pour une durée de 99 ans

**Dépositaire:** BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES

**Commissaire aux comptes:** Deloitte Touche Tohmatsu - Audit

**Commercialisateur:** MACSF Épargne Retraite

## Informations concernant les placements et la gestion

**Classification :** Actions internationales

### **OPCVM d'OPCVM:**

- |   |   |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> < 10% de l'actif net | <input type="checkbox"/> < 20% de l'actif net                   |
| <input type="checkbox"/> < 50% de l'actif net | <input checked="" type="checkbox"/> jusqu'à 100% de l'actif net |

### **Objectif de gestion :**

L'objectif de gestion de MEDI AUDACE est identique à celui du fonds maître LFP TREND PREVENTION, à savoir l'appréciation du capital à long terme. L'objectif est de surperformer l'indice MSCI World Euro libellé en euros autour d'une thématique liée à des enjeux fondamentaux du monde contemporain.

Sa performance pourra être inférieure à celle du maître du fait de l'impact de ses frais de gestion propres.

### **Indicateur de référence :**

L'indicateur de référence est identique à celui du fonds maître (LFP TREND PREVENTION) :

L'indice de référence est l'indice MSCI World libellé en euro, dividendes réinvestis. Toutefois, le fonds ne se fixe pas de contraintes a priori en termes de risque relatif (tracking error), la composition du portefeuille pouvant s'éloigner significativement de celle de l'indice. L'indice MSCI World est représentatif du cours des actions de sociétés cotées sur les grands marchés mondiaux.

### **Stratégie d'investissement :**

Les placements de MEDI AUDACE sont réalisés en totalité au travers du fonds commun de placements maître « LFP TREND PREVENTION » et à titre accessoire en liquidité.

La classification de « MEDI AUDACE » est « Actions internationales » et sa stratégie d'investissement est la suivante :

Rappel de l'objectif de gestion fonds maître « LFP TREND PREVENTION » :

*L'objectif de LFP TREND PREVENTION est l'appréciation du capital à long terme.*

*L'objectif recherché est de surperformer l'indice MSCI World Euro libellé en euros, autour d'une thématique liée à des enjeux fondamentaux du monde contemporain.*

Rappel de la stratégie du fonds maître « LFP TREND PREVENTION » :

*Le fonds est spécialisé dans deux grandes thématiques d'investissement liées aux enjeux fondamentaux du monde contemporain sous toutes ses formes :*

- (i) la garantie de l'accès aux ressources naturelles (ressources minières, agricoles et énergétiques) ;*
- (ii) la garantie de la sécurité des sociétés (sécurité des États, des biens, des personnes, et des données).*

*La sélection des valeurs se fait dans une approche bottom-up, selon un modèle de scoring fondamental et quantitatif (valorisation, croissance, qualité, momentum) associé à un scoring du gérant (analyse de la pertinence des données de consensus, détermination des éléments moteurs du cours, analyse qualitative et stratégique, ...).*

*Le fonds est investi en actions et autres titres donnant ou pouvant donner accès directement ou indirectement au capital ou aux droits de vote, transmissibles par inscription en compte ou tradition, émis par des sociétés françaises ou étrangères et admis à la négociation sur des marchés réglementés, sans zone géographique prépondérante :*

- *de pays membres de l'OCDE jusqu'à 100% maximum de l'actif*
- *de pays hors OCDE jusqu'à 50% maximum de l'actif*

*Le degré minimum d'exposition du portefeuille au risque action est de 75%. L'exposition maximale en petites capitalisations est fixée à 20%*

*L'investisseur d'un pays membre de la zone euro est exposé au risque de change.*

*Le fonds peut également détenir, dans la limite de 25% de l'actif, des obligations ou des titres de créance émis sur le fondement du droit français ou un droit étranger et admis à la négociation sur un marché réglementé.*

*La répartition dette privée / dette publique n'est pas déterminée à l'avance et sera effectuée en fonction des opportunités de marché.*

*Le fonds peut d'autre part investir jusqu'à 10% de son actif en parts ou actions d'OPCVM de droit français ou étranger conformes à la Directive européenne 85-611 modifiée.*

*Ces OPCVM pourront le cas échéant être gérés par la société de gestion ou une société liée.*

*Le fonds peut intervenir sur des instruments financiers à terme, négociés sur des marchés réglementés français et étrangers ou de gré à gré : contrats à terme (futures), options, swaps. Chaque instrument dérivé répond à une stratégie précise de couverture, d'arbitrage ou d'exposition visant à (i) assurer la couverture générale du portefeuille ou de certaines classes d'actifs détenues en portefeuille aux risques de marché, (ii) reconstituer de façon synthétique des actifs particuliers, (iii) ou augmenter l'exposition du fonds au risque de marché en vue de réaliser l'objectif de gestion.*

*L'exposition globale du portefeuille (actions et taux) incluant les produits dérivés est de 110% maximum de l'actif net, l'exposition via les dérivés n'excédant pas une fois l'actif de l'OPCVM.*

*En outre, le fonds peut procéder à des opérations d'acquisition et cession temporaire de titres pour (i) assurer le placement des liquidités disponibles (prise en pension), (ii) optimiser le rendement du portefeuille.*

***Profil de risque:***

*"Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés".*

Le profil de risque de MEDI AUDACE est identique à celui de son Maitre LFP TREND PREVENTION :

*Rappel du profil de risque du maître :*

*Risque de perte en capital :*

*L'investisseur est averti que son capital n'est pas garanti et peut donc ne pas lui être restitué.*

*Risque de baisse des actions détenues en portefeuille :*

*L'exposition aux marchés actions est de 75% minimum de l'actif. Si les marchés baissent la valeur du fonds baissera. Sur les marchés de petites capitalisations, le volume des titres cotés en Bourse est réduit, les mouvements de marché sont donc plus marqués à la baisse, et plus rapides que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative de l'OPCVM peut donc baisser plus rapidement et plus fortement.*

*Risque lié aux investissements sur les pays hors OCDE :*

*Le fonds pourra être exposé jusqu'à 50% maximum de l'actif sur les pays hors OCDE. Les conditions de fonctionnement et de surveillance de ces marchés peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales.*

*Risque lié à la concentration éventuelle du portefeuille sur des émetteurs appartenant à des secteurs spécifiques; en cas d'événement affectant l'un des secteurs d'investissement du fonds, la valeur liquidative baisse.*

*Risque de dispersion des résultats de gestion autour de leur tendance moyenne, la volatilité du fonds étant liée à celle des marchés actions.*

*Risque de change :*

*Le risque de change est le risque de baisse des investissements par rapport à la devise de référence du portefeuille en Euro. La fluctuation des monnaies par rapport à l'Euro peut avoir une influence négative sur la valeur de ces instruments et donc entraîner une baisse de la valeur liquidative du FCP.*

*Risque de taux :*

*Il s'agit du risque de baisse des instruments de taux découlant des variations des taux d'intérêt, pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.*

*Risque de contrepartie lié à la conclusion de contrats sur instruments financiers à terme :*

*Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement entraînant une baisse de la valeur liquidative.*

*Risque de crédit lié aux émetteurs des titres de créance :*

*Il s'agit de risques pouvant résulter de la dégradation de signature d'un émetteur de titre de créance. Lorsqu'un émetteur subit une dégradation de signature ou se trouve en risque de défaut, la valeur de ses actifs baisse. Par conséquent, cela peut faire baisser la valeur liquidative du fonds.*

*Dans le cadre d'un investissement obligataire, il existe un risque direct ou indirect lié à la présence éventuelle de titres de moins bonne qualité dits « spéculatifs ». Ces titres classés en « spéculatifs » présentent un risque accru de défaillance, sont susceptibles de subir des variations de valorisation plus marquées et/ou plus fréquentes, et ne sont pas toujours suffisamment liquides pour être vendus à tout instant au meilleur prix. La valeur de la part du FCP peut donc se trouver diminuée lorsque la valeur des titres haut rendement en portefeuille baisse.*

Le détail des risques mentionnés dans cette rubrique (ainsi que le risque de surexposition à titre accessoire) se trouve dans la note détaillée.

Souscripteurs : tous souscripteurs.

Profil du souscripteur type :

Le fonds est destiné en priorité à des investisseurs particuliers qui recherchent un instrument de diversification de leurs placements en actions à long terme.

Proportion du patrimoine financier qu'il est raisonnable d'investir dans le fonds :

*Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans cet OPCVM dépend de votre situation personnelle. Pour le déterminer, vous devez tenir compte de votre patrimoine personnel, de vos besoins actuels mais également de votre souhait de prendre des risques ou, au contraire, de privilégier un investissement prudent. Il est également fortement recommandé de diversifier vos investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de cet OPCVM.*

**Durée de placement recommandée** : supérieure à 3 ans

**Informations sur les frais, commissions et la fiscalité**

**Frais et commissions:**

*Commissions de souscription et de rachat:*

*Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises à l'OPCVM servent à compenser les frais supportés par l'OPCVM pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent à la société de gestion, au commercialisateur etc.*

Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats	Assiette	Taux barème
Commission de souscription non acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x Nombre de parts	5 % maximum
Commission de souscription acquise à l'OPCVM	Néant	Néant
Commission de rachat non acquise à l'OPCVM	Néant	Néant
Commission de rachat acquise à l'OPCVM	Néant	Néant

Les frais de fonctionnement et de gestion:

*Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.*

*Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :*

- *des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que*

- l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM ;*
- *des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM ;*
  - *une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.*

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux / Barème TTC maximum
Frais de fonctionnement et de gestion TTC (incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM ou fonds d'investissement)	Actif net	1,20 % TTC
Commission de surperformance	Actif net	Néant
Prestataires percevant des commissions de mouvement : - Société de gestion - Dépositaire	Société de gestion : montant de la transaction  Dépositaire : nombre de transactions	- Instruments monétaires : 0,012% (dont part revenant au dépositaire : 22 euros pour les valeurs françaises et 35 euros pour les valeurs étrangères)

Rappel de la facturation du fonds maître (LFP TREND PREVENTION) :

MEDI AUDACE est exonéré de la commission de souscription du fonds maître. Il n'existe pas de commission de rachat sur le fonds maître.

### **Frais et commissions du maître LFP TREND PREVENTION**

#### *Commissions de souscription et de rachat du maître*

<i>Frais facturés à l'OPCVM</i>	<i>Assiette</i>	<i>Frais de fonctionnement et de gestion [Taux, Barème (TTC)]</i>
<i>Frais de fonctionnement (incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM ou fonds d'investissement)</i>	<i>Actif net</i>	<i>Part I et GP : 1,674% TTC maximum Part P : 2,00% TTC maximum</i>
<i>Commission de surperformance</i>	<i>Actif net</i>	<i>Part I, P et GP : La part variable des frais de gestion représentera 23,92%TTC maximum de la différence, si elle est positive, entre la performance du Fonds et celle de l'indice MSCI World libellé en euros. Ces frais de gestion variables sont plafonnés à 2,392% TTC de l'actif net.*</i>
<i>Prestataires percevant des commissions de mouvement : société de gestion, dépositaire</i>	<i>Société de gestion : montant de la transaction</i>	<i>Instruments monétaires : 0,012% ; part revenant au dépositaire : 22 euros pour les valeurs françaises et 35 euros pour les valeurs étrangères</i>

	<p><i>Dépositaire : nombre de transactions</i></p>	<p><i>Autres produits de taux : 0,024%, part revenant au dépositaire : 22 euros pour les valeurs françaises et 35 euros pour les valeurs étrangères</i></p> <p><i>Convertibles &lt; 5 ans : 0,06% part revenant au dépositaire : 22 euros pour les valeurs françaises et 35 euros pour les valeurs étrangères</i></p> <p><i>Convertibles &gt; 5 ans : 0,24% part revenant au dépositaire : 22 euros pour les valeurs françaises et 35 euros pour les valeurs étrangères</i></p> <p><i>Actions : 0,36% part revenant au dépositaire : 22 euros pour les valeurs françaises et 35 euros pour les valeurs étrangères</i></p> <p><i>Futures : 5 € par lot (revenant à la société de gestion)</i></p> <p><i>Swaps de taux et swaps de change : 35 euros revenant intégralement au dépositaire</i></p>
--	--	--

*\* La surperformance est calculée en comparant l'évolution de l'actif du Fonds à l'évolution de l'actif d'un fonds de référence réalisant une performance identique à celle de l'indice MSCI World libellé en euros et enregistrant les mêmes variations de souscriptions et rachats que le Fonds réel.*

*Une provision ou, le cas échéant, une reprise de provision en cas de sous-performance, est comptabilisée à chaque calcul de la valeur liquidative. La quote-part des frais variables correspondant aux rachats est définitivement acquise à la société de gestion. La date d'arrêt des frais de gestion variables est fixée à la dernière valeur liquidative du mois de juin. Le prélèvement est effectué annuellement.*

**• Régime fiscal**

*Avertissement : Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.*

L'OPCVM n'est pas assujéti à l'impôt sur les sociétés. En revanche les distributions ou les plus-values sont imposables au niveau des porteurs de parts. A ce titre, le régime fiscal appliqué aux sommes distribuées par l'OPCVM ou aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par l'OPCVM dépend de la situation particulière de l'investisseur et de la législation fiscale au moment du rachat des parts. En cas d'incertitude sur sa situation fiscale, l'investisseur doit prendre contact avec un conseiller ou un professionnel.

Cet OPCVM est éligible aux contrats d'assurance vie en unité de comptes.

Informations d'ordre commercial
---------------------------------

**Conditions de souscription et de rachat :** les souscriptions et rachats, exprimés en montant ou en millièmes de part, reçus par La française AM Finance Services, sont centralisés chaque jour de Bourse avant 10 heures et sont effectués sur la base de la prochaine valeur liquidative.

**Montant minimum de la souscription initiale :** 100 euros.

**Date de clôture de l'exercice :** dernier jour de bourse du mois de décembre

**Affectation du résultat :** FCP de capitalisation

**Date et périodicité de calcul de la valeur liquidative :** la valeur liquidative est calculée chaque jour de Bourse ouvert à Paris, à l'exclusion des jours fériés en France.

**Lieu et modalités de publication ou de communication de la valeur liquidative :** locaux de la société de gestion et site internet : (17, rue de Marignan – 75008 Paris – 01.73.00.73.00 ; [www.lafrancaise-am.com](http://www.lafrancaise-am.com))

**Devise de libellé des parts ou actions :** Euro

**Date de création :**

Cet OPCVM a été agréé par l'Autorité des marchés financiers le 1<sup>er</sup> mars 2005.

Il a été créé le 14 avril 2005 (la date de création correspond à la date d'attestation de dépôt des fonds pour les FCP).

#### Informations supplémentaires

Le prospectus complet de l'OPCVM et du fonds maître « LFP TREND PREVENTION » et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

LA FRANÇAISE DES PLACEMENTS  
Département MARKETING  
173, boulevard Haussmann- 75008 PARIS  
Tél. 33(0)1 43 12 01 00  
e-mail: [contact-valeursmobilières@lafrancaise-am.com](mailto:contact-valeursmobilières@lafrancaise-am.com)

Ces documents sont également disponibles sur le site <http://www.ulafrancaise-am.com>

Toute demande d'explications complémentaires peut être obtenue auprès du Département Marketing de LA FRANÇAISE DES PLACEMENTS, par l'intermédiaire de l'adresse e-mail suivante : [contact-valeursmobilières@lafrancaise-am.com](mailto:contact-valeursmobilières@lafrancaise-am.com)

Date de publication du prospectus : 29 septembre 2011

Le site de l'AMF [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org) contient des informations complémentaires sur la liste des documents réglementaires et l'ensemble des dispositions relatives à la protection des investisseurs.

Le présent prospectus simplifié doit être remis aux souscripteurs préalablement à la souscription.